



[Télécharger sous pdf](#) | [s'abonner gratuitement](#) | [Numéros précédents](#) disponible en [espagnol](#), en [portugais](#) et en [anglais](#)

MOUVEMENT MONDIAL POUR LES FORÊTS TROPICALES

Bulletin Mensuel - Numéro 185 - Décembre 2012

NOTRE OPINION

- **Face à la crise climatique, quels droits doivent prévaloir ?**

LE THÈME CENTRAL DE CE NUMÉRO : LES DROITS DE L'HOMME

- **Les paysans en quête de la reconnaissance de leurs droits**
Une nouvelle résolution des Nations unies implique la reconnaissance intégrale des communautés paysannes en tant que détenteurs de droits de l'homme qui doivent être défendus. Il s'agit d'un fait marquant dans la lutte paysanne contre la marginalisation, la pauvreté extrême, l'expulsion et la criminalisation dont ils sont l'objet lorsqu'ils revendiquent leur droit à la terre et au territoire et qu'ils résistent non seulement à l'appropriation et à la destruction des écosystèmes mais aussi à la violation de leurs droits.

MÉGA-PROJETS, DESTRUCTION DES FORÊTS ET VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME: CAS ET TÉMOIGNAGES DU SUD

AFRIQUE

- **Le pétrole et les droits de l'homme**
Le pétrole n'a pas seulement provoqué le réchauffement de la planète, il provoque aussi des violations des droits de l'homme, dont la destruction de l'environnement et de la vie humaine.
- **Liberia : Notre avenir c'est maintenant. Des communautés se réunissent pour parler de l'expansion du palmier à huile et de la réparation et la prévention des violations des droits de l'homme**
Sous le slogan « Notre avenir c'est maintenant », plus de 150 habitants de villages libériens situés à l'intérieur de concessions de palmier à huile se sont réunis du 27 au 29 novembre dans la ville de Bopolu, comté de Gbarpolu, pour discuter de l'expansion des plantations de palmiers à huile au Liberia et des conséquences pour leurs moyens d'existence.
- **Sierra Leone : les plantations de palmier à huile de Socfin violent les droits de l'homme**
Les habitants de 36 villages touchés par les plantations de palmiers à huile de la société belge Socfin dénoncent des violations continues de leurs droits de l'homme dues au harcèlement, à l'intimidation et à la perte de leurs terres cultivables.

ASIE

- **Indonésie : les plantations de palmier à huile et les forêts plantées industrielles (HTI), la légalisation des cartels et la destruction de l'identité des peuples indigènes**
Les plantations de palmiers à huile abolissent le droit des communautés de maintenir et de gérer leurs forêts, ce qui conduit à la destruction des forêts par des concessionnaires qui ne peuvent être contrôlés ni par le gouvernement ni par les communautés.
- **Philippines : les victimes du palmier à huile et des mines**
Au milieu des invasions, de la dépossession, de l'érosion et des meurtres qui frayent la voie à l'expansion des plantations de palmier à huile et de l'industrie minière, les femmes et les hommes des communautés locales résistent toujours.
- **Malaisie : les plantations industrielles d'acacias violent et mettent en péril les droits des peuples indigènes**
Les communautés indigènes du Sarawak sont touchées par les activités de Grand Perfect Sdn. Bhd., un consortium de trois compagnies qui entend faire des plantations d'acacias sur les terres traditionnelles communautaires. Cinq communautés qui défendent leurs droits fonciers dénoncent les répercussions de ces plantations et exhortent le gouvernement à annuler le permis du consortium.

AMERIQUE LATINE

- **Brésil : Belo Monte, un projet hydroélectrique illégal et immoral qui viole de nombreux droits**
Le projet fait l'objet de 53 actions judiciaires pour irrégularités ; les conditions stipulées pour minimiser l'impact de l'ouvrage sur la société, l'environnement et les indigènes n'ont pas été remplies ; le taux de déforestation de la région a battu les records, tout comme la violence, les assassinats et le coût de la vie pour la population locale ; les services de santé, d'éducation, d'assainissement, de sécurité et autres ont été paralysés dans la région. Des dizaines d'organisations sociales du pays et de l'extérieur demandent que le pouvoir judiciaire brésilien juge les actions intentées contre Belo Monte.
- **Honduras : "Bajo Aguán – Un cri pour la Terre", nouvelle vidéo dénonçant les méfaits du modèle d'exploitation du palmier africain**
Dans la région du Bajo Aguán, l'exploitation du palmier africain viole les droits de l'homme dans leur sens le plus large : elle concentre la terre, déloge des populations, criminalise et réprime avec violence la protestation sociale, et dénie à des milliers de familles paysannes leurs droits les plus élémentaires.
- **Chili : des communautés Mapuche récupèrent leurs territoires ancestraux usurpés par des entreprises forestières**
Soixante familles des communautés Lafkenche ont entrepris de récupérer 2 000 hectares de leurs terres ancestrales qui étaient illégalement occupées par Forestal Mininco, un des principaux groupes économiques du Chili.

LES GENS SE METTENT À L'OEUVRE

- **Sénégal : déclaration finale du Forum international sur les exploitations agricoles familiales**

- Indonésie : la RSPO ne prend aucune mesure contre une compagnie qui rase des forêts ancestrales et commet des violations des droits de l'homme
- Laos : l'activiste social Sombath Somphone a disparu
- Déclaration des mouvements sociaux asiatiques sur le changement climatique lors de l'Assemblée des mouvements sociaux d'Asie
- Chili : arrêt temporaire des travaux du projet minier Pascua Lama
- Équateur : des habitants traditionnels de la mangrove sont attaqués et délogés
- Bolivie : lettre des peuples de la Pan-amazone

RECOMMANDATIONS

- « Manufacturing Consent »
- « Mining, plantations firms reported for rights abuses »
- « World Summit on sustainable Forest (-destruction) »
- « Mapa de conflictos mineros en América Latina »

[index](#)

NOTRE OPINION

Face à la crise climatique, quels droits doivent prévaloir ?

À Doha, au Qatar, lors de la 18e session de la Convention sur le Climat, les négociations concernant REDD+ se sont compliquées. Le désaccord principal porte sur la manière de vérifier la réduction des émissions dues à la déforestation, qui devrait résulter des projets REDD+.

Tandis que les pays du Nord penchent pour une vérification extérieure, internationale, les pays du Sud veulent que ce contrôle soit intérieur, fait dans leurs pays. Sans un accord sur ce point, il est difficile que les pays du Nord mettent à disposition des fonds pour REDD+. Que pouvons-nous dire de cette impasse ?

Il faut d'abord savoir pourquoi on discute sur la vérification de la réduction des émissions de carbone. C'est parce que, dans le débat sur REDD, les forêts ne sont que du carbone, c'est-à-dire que ce qui compte est la quantité de carbone qu'elles stockent ou libèrent. Telle est la question principale pour les pays du Nord, qui cherchent désespérément des moyens de réduire les émissions qui provoquent le changement climatique, tout en remettant à plus tard les changements radicaux qu'il faudrait introduire dans leur modèle de production et de consommation.

Si les pays du Nord avaient une vision plus large de l'importance de conserver les forêts et de combattre la déforestation, s'ils considéraient toutes les fonctions fondamentales des forêts et leur importance pour les peuples qui en dépendent, il ne serait pas nécessaire de discuter ni de prévoir des systèmes de vérification.

D'autre part, ces systèmes sont chers et pas précisément fiables ; ils offrent à quelques grandes sociétés conseil, entreprises de certification et autres « spécialistes » l'occasion de gagner de fortes sommes d'argent. On estime que les frais de surveillance et de vérification du carbone pourraient absorber plus de la moitié du coût

d'un projet REDD+. Il s'agit donc d'un énorme gaspillage d'argent, mais d'une bonne opportunité d'affaires.

Le système extérieur de vérification du carbone est une condition préalable pour garantir les projets REDD dans le « marché du carbone », c'est-à-dire pour rendre possible que des pays et des entreprises achètent des crédits de carbone REDD qui leur servent à compenser leurs émissions et leur donnent le « droit » de continuer à polluer. Le capital financier, plus intéressé dans ce nouveau marché qui promet de bonnes affaires spéculatives, a besoin de quelque garantie, comme par exemple la vérification de la réduction du carbone. Sans cela, il devient difficile de commercialiser les « actifs », les papiers à valeur commerciale que crée le « service environnemental » du carbone.

Les pays du Nord semblent accorder une importance exagérée à la réduction des émissions de carbone des forêts dans le cadre d'un système REDD+. On estime que les émissions dérivées du déboisement représentent environ 15 % des émissions totales. Ce n'est pas beaucoup par rapport aux 85 % restants qui, du point de vue historique, relèvent de la responsabilité des pays du Nord. Il convient donc de se demander : si les pays du Sud exigeaient un jour un contrôle extérieur de la réduction drastique de ces émissions de carbone que les pays du Nord doivent effectuer, y aurait-il un pays du Nord pour l'accepter ?

Encore moins commenté est le fait que le système REDD+ implique l'idée du « droit » à polluer des pays et des grandes entreprises du Nord. Or, ce « droit » ne figure dans aucune déclaration ou traité international. Il s'agit de quelque chose d'imposé depuis les époques coloniales, qui reste en vigueur grâce au pouvoir actuel des pays les plus industrialisés du Nord et de leurs transnationales, et au pouvoir croissant d'autres pays qui appliquent la même logique.

Dans ce numéro du bulletin du WRM nous voulons parler d'autres droits : les droits de l'homme. Ces droits, eux, sont consacrés par des traités internationaux, comme le droit à un environnement sain, qui inclut le droit à un climat équilibré grâce auquel les communautés puissent assurer leur subsistance et leur bien-être, leur mode de vie. Ce droit est aujourd'hui violé et sa permanence est en péril. Nnimmo Bassey, dans son article sur le pétrole et les droits de l'homme, signale qu'à moins de laisser dans le sous-sol 80 % des réserves de pétrole connues, nous devons faire face à un réchauffement planétaire extrême aux conséquences catastrophiques.

Tandis que le « droit » de polluer prévaut pour une minorité de l'humanité dirigée par des multinationales, ces dernières violent constamment les droits des communautés touchées par leurs projets, comme ce bulletin le montre bien. Elles continuent de détruire les forêts tropicales l'une après l'autre, mais à Doha on n'en parle pas.

Les droits de tous les hommes et de toutes les femmes ne peuvent pas être subordonnés au « droit » de polluer de quelques-uns pour garantir les profits des multinationales, comme il arrive surtout dans les pays du Sud. Il est inacceptable que cette logique mette en péril la survie de l'humanité et de la planète. Il est impérieux que la grande majorité de l'humanité se mobilise et s'organise de plus en plus, pour exercer son pouvoir légitime, le pouvoir populaire.

LE THÈME CENTRAL DE CE NUMÉRO : LES DROITS DE L'HOMME

- Les paysans en quête de la reconnaissance de leurs droits

Une nouvelle résolution des Nations unies implique la reconnaissance intégrale des communautés paysannes en tant que détenteurs de droits de l'homme qui doivent être défendus. Il s'agit d'un fait marquant dans la lutte paysanne contre la marginalisation, la pauvreté extrême, l'expulsion et la criminalisation dont ils sont l'objet lorsqu'ils revendiquent leur droit à la terre et au territoire et qu'ils résistent non seulement à l'appropriation et à la destruction des écosystèmes mais aussi à la violation de leurs droits.

Depuis sa création, le WRM s'est occupé des droits de l'homme au moment de dénoncer la déforestation due à l'extraction de pétrole, à l'activité minière, à l'exploitation forestière, à la construction de barrages, à l'expansion des plantations industrielles d'arbres et à l'agro-industrie en général. En effet, dans chacun des cas dénoncés, les droits des communautés qui vivent dans la forêt ou qui en dépendent ont été systématiquement lésés.

La continuité et l'identité même de ces communautés sont menacées, non seulement par la destruction des forêts mais également par des approches conservacionnistes qui veulent des forêts vides de toute population humaine. Ces projets réductionnistes, à but lucratif, nient l'histoire et s'imposent parfois par la manipulation, parfois par la force, en piétinant tous les types de droits : les droits civils et politiques (de première génération), les droits économiques, sociaux et culturels (de deuxième génération), les droits de solidarité (de troisième génération) qui mettent l'accent sur le caractère unificateur de leur incidence sur la vie de tous et qui incluent le droit à un environnement sain, à de l'air pur, à disposer d'eau propre et d'aliments non contaminés.

L'actuelle situation de concentration et d'accroissement du capital, que l'on trouve surtout dans le marché financier, a donné lieu à des processus de marchandisation et de financiarisation de la nature, où l'accaparement de terres joue un rôle de plus en plus prépondérant. Cette avance des groupes d'entreprises et de la spéculation s'est faite au prix du délogement et de la dépossession des communautés paysannes, longtemps ignorées et reléguées en dépit du fait qu'elles sont constituées par 1 200 millions de personnes, entre paysans et travailleurs ruraux, réparties dans le monde entier.

Beaucoup de communautés paysannes sont comprises dans nos campagnes pour les forêts et pour d'autres biomes également importants, ainsi que dans notre campagne contre les plantations d'arbres car, par suite de la déforestation et de la destruction environnementale, elles perdent les moyens de subsistance que leur offrent les forêts, ou bien leur mode de vie et leur avenir, lorsque les plantations industrielles encerclent ou envahissent leurs terres agricoles.

Jusqu'à présent, les droits des paysans n'avaient pas été reconnus de façon explicite par l'Organisation des Nations unies. Pourtant, après s'être longtemps battu, le Conseil

des Droits de l'Homme des Nations unies a adopté le 27 septembre dernier, par 23 voix contre 9 et 15 abstentions, la résolution A/HRC/21/L23, par laquelle il décide de créer un nouvel instrument international pour la promotion et la protection des droits des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales.

Cette déclaration découle d'une initiative présentée pendant la Conférence internationale pour les droits des paysans célébrée à Jakarta en 2008 et présentée à l'ONU par La Vía Campesina.

La résolution crée un précédent et représente un modèle à suivre, où sont reconnus de nouveaux droits, comme le droit à la terre et au territoire, le droit aux semences et aux connaissances et pratiques agricoles traditionnelles, le droit aux moyens de production agricole, à la protection des valeurs agricoles locales, etc.

Il s'agit d'une victoire des organisations paysannes qui jouent un rôle essentiel dans la production d'aliments et qui ont acquis une énorme importance en matière de propositions politiques pour faire face au nombre croissant de conflits concernant la terre et l'eau, à la crise climatique et à la hausse des prix des aliments.

Ce sont elles qui, surtout par l'intermédiaire de La Vía Campesina, ont levé le drapeau de la souveraineté alimentaire, une stratégie ouverte, appropriée, qui implique de commencer à introduire des changements en donnant des réponses positives à plusieurs problèmes créés par un modèle agro-industriel qui n'a pas pris en compte les droits de l'homme. Les organisations paysannes ont mis sur la table le besoin de soustraire l'agriculture au pouvoir de l'agro-industrie et de la rendre aux paysans, car en encourageant une agriculture familiale, à petite échelle, appropriée, soucieuse de ce qu'on plante, comment et pour qui, elles pourront contribuer au bien-être de millions d'êtres humains et rendre possible l'existence d'un avenir dans une planète habitable.

L'idée que les paysans peuvent refroidir la planète est une réponse positive au changement climatique, avec des chiffres à l'appui qui démontrent que les émissions de gaz à effet de serre pourraient diminuer de moitié si l'agriculture n'était plus réservée aux grandes agro-industries (voir le Bulletin 149 du WRM).

La résolution des Nations unies implique la reconnaissance intégrale des communautés paysannes en tant que titulaires de droits de l'homme qui doivent être défendus. De leur côté, les gouvernements nationaux ont la responsabilité d'appliquer des programmes et des politiques qui favorisent la souveraineté alimentaire, les conditions de vie à la campagne et la protection des paysans, tout comme ils sont responsables de la protection de leurs droits.

Cette victoire est un fait marquant dans la lutte des paysans contre la marginalisation, la pauvreté extrême, le délogement, la criminalisation lorsqu'ils revendiquent leur droit à la terre et au territoire et qu'ils résistent non seulement contre l'appropriation et la destruction d'écosystèmes mais contre la violation de leurs droits en tant que paysans. Dans beaucoup d'endroits du monde les mouvements paysans subissent des menaces, des campagnes de diffamation, des peines de prison, des procès injustes, la répression, la mort.

C'est pourquoi La Vía Campesina se félicite de la résolution de l'ONU, tout en affirmant que « la lutte continue ».

Article basé sur "Vitoria na defesa dos direitos humanos dos camponeses depois de luta difícil", envoyé par Isabelle Dos Reis, Via Campesina, Afrique 1 (Afrique du sud, de l'est et centrale), Maputo, Mozambique, <http://viacampesinaafrica.blogspot.com/>, vcafrica@gmail.com.

[index](#)

MÉGA-PROJETS, DESTRUCTION DES FORÊTS ET VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME: CAS ET TÉMOIGNAGES DU SUD

AFRIQUE

- Le pétrole et les droits de l'homme



Les combustibles fossiles ont régi les modes de civilisation pendant plus d'un siècle et demi. Le charbon, le pétrole et le gaz ont permis au monde de passer de la génération d'énergie par les humains et les animaux à celle de machines qui ont ouvert la voie à une consommation sans fin. Le pétrole semble bon marché parce que les coûts réels sont externalisés. Aujourd'hui, l'ère du pétrole facile touche à sa fin et l'extraction se tourne vers les eaux profondes et les écosystèmes fragiles, comme le Delta du Niger, la forêt amazonienne et la vallée du Rift en Afrique orientale, où le pétrole et le gaz sont exploités dans des milieux intacts et dans des réserves naturelles.

Déjà, les entreprises pétrolières et les politiciens complices cherchent à forer des puits dans l'Arctique (où la fonte des glaciers est perçue comme une opportunité et non comme un sujet d'alarme), au Yasuni ITT en Équateur et au large des îles Lofoten en Norvège. Or, ces endroits et d'autres semblables devraient être interdits aux activités polluantes.

La fin du pétrole facile conduit également de plus en plus à l'aventure meurtrière d'extraire par fracturation hydraulique les sables bitumineux au Canada et ailleurs. Tandis que cette technique permet aux États-Unis de disposer de davantage de pétrole et de gaz, elle fait augmenter les exportations de combustibles fossiles du Canada et provoquent une forte dégradation environnementale et des atteintes à la santé humaine qui empiètent sur les droits des citoyens.

Des agents du fondamentalisme commercial, comme la Banque mondiale, ont averti que, à moins que 80 % des réserves connues de combustibles fossiles soient laissés dans le sous-sol, le monde subira un réchauffement extrême qui aura des effets catastrophiques. Malheureusement, la même Banque mondiale soutient des projets qui concernent l'énergie tirée de ces mêmes combustibles fossiles, comme les centrales électriques au charbon.

L'humanité a besoin de se débarrasser d'urgence de l'anesthésie des combustibles fossiles pour devenir capable de voir que la logique extractive n'est pas la manière de poursuivre une voie de développement qui a fait faillite. La consommation et la croissance incessante comportent le problème que la convoitise systémique dépasse la convoitise inhérente à l'homme et son désir d'accumuler des ressources. La

croissance sans fin ne reconnaît pas que la nature a des limites et qu'il lui faut énormément de temps pour réapprovisionner ses stocks épuisés.

J'ai un rêve. Je rêve du jour où les plateformes pétrolières offshore et les stations flottantes deviendront des parcs éoliens et solaires. J'ai un rêve.

L'impunité des déversements de pétrole

Pour ceux qui, comme moi, viennent d'un pays où, chaque année, un volume de pétrole équivalent à celui de l'Exxon Valdez est vomie dans l'environnement, il est inévitablement clair que le secteur pétrolier est très polluant. D'après le sénateur Saraki, président du comité sur l'environnement du Sénat nigérian, « Le déversement de pétrole n'est pas un problème pétrolier, c'est un problème environnemental. Le déversement de pétrole est un comportement irresponsable à l'égard de l'environnement. Le fait qu'il soit dû à l'exploitation du pétrole ne diminue pas son impact sur l'environnement. Le Nigeria a perdu plus de 13 millions de barils de pétrole dans des déversements qui auraient pu être évités ». Le sénateur Saraki a ajouté : « Plusieurs rapports, y compris celui du PNUE, ont reconnu que cinquante pour cent (50 %) des déversements de pétrole qui ont eu lieu au Nigeria ont été dus à la corrosion de l'infrastructure, vingt-huit pour cent (28 %) au sabotage et vingt-et-un pour cent (21 %) aux opérations de production de pétrole. Un pour cent (1 %) des déversements est dû à l'incapacité de bien contrôler les puits de pétrole, à des pannes des machines et au manque d'attention suffisante au moment de charger et de décharger les bateaux pétroliers. La responsabilité de réhabiliter les sites où il y a eu des déversements de pétrole revient à ceux qui ont provoqué ces déversements. C'est aussi simple que ça. Les sites identifiés sont plus de 2 000. Dans la plupart des cas, les responsables ont été identifiés. Cela donne une idée du problème que nous avons déjà entre les mains ». (1)

Il est évident qu'un tel degré d'impunité écologique ne peut pas exister sans que les droits de l'homme soient piétinés. Les paroles prononcées par un directeur général de Shell au Nigeria en 1995 soulignent le fait que l'impunité est bonne pour certaines affaires :

« Une entreprise commerciale qui essaie de faire des investissements a besoin d'un environnement stable... Les dictatures peuvent fournir cela. » (3) Cette déclaration a été faite début 1995 ; en novembre de la même année, Ken Saro-Wiwa et huit autres compatriotes ogonis ont été pendus par la dictature qui était au pouvoir au Nigeria à cette époque-là.

Début 1990, lorsque la communauté d'Umuechem a protesté contre les activités pétrolières de Shell, cette entreprise a adressé au gouvernement une demande urgente de protection, et elle a demandé des unités de la « Police mobile », célèbre pour sa brutalité. Le résultat a été une vague de violence qui a duré deux jours et qui a laissé 80 morts et près de 500 maisons détruites. (2)

Les événements d'Umuechem ont annoncé le début d'un régime de terreur que les Ogoni ont connu lorsque, quelques années plus tard, ils se sont révoltés contre les opérations pétrolières qui leur avaient apporté des bénéfices minuscules au prix d'énormes dégâts écologiques. Une fois de plus, Shell a fait appel aux forces de sécurité nigérianes pour protéger ses opérations. Des centaines d'Ogonis ont été

arrêtés, torturés et tués.

En quête de justice, les Nigériens concernés se sont adressés aux tribunaux d'Europe et des États-Unis. Une affaire en cours est le procès intenté à Shell aux Pays-Bas par quatre agriculteurs et pêcheurs, à propos de la pollution au Nigeria. Le tribunal se prononcera le 30 janvier 2013.

En 2002, un groupe de plaignants nigériens a intenté, en vertu de la Loi de réclamation pour actes délictueux contre des étrangers (ATS), un procès devant un tribunal fédéral des États-Unis contre la société mère de Shell, Royal Dutch Petroleum, pour complicité dans des exécutions extrajudiciaires, des tortures et des crimes de lèse humanité à l'égard des Ogoni. Ces plaignants vivaient aux États-Unis, parce qu'ils avaient reçu asile du gouvernement du pays en raison de leur persécution au Nigeria. Le 28 février 2012, l'affaire *Kiobel vs Royal Dutch Petroleum (Shell)* a été présentée à la Cour suprême des États-Unis. Depuis, cette Cour a ordonné une deuxième audience qui a eu lieu le 1er octobre 2012. L'affaire est en instance, et Shell a lancé une attaque contre les protections des droits de l'homme en alléguant que la loi ATS, vieille de deux siècles, n'était pas applicable. Cette loi qui, à l'origine, était utilisée pour intenter des procès à des pirates, est devenue un moyen de juger des individus ou des sociétés qui commettent les pires sortes de violations des droits de l'homme, comme le génocide, la torture et les crimes contre l'humanité.

Les arguments de la compagnie pétrolière sont intéressants : elle affirme que la législation des États-Unis ne devrait pas permettre de rendre les compagnies responsables d'avoir commis les pires atrocités. Elle affirme aussi que les tribunaux des États-Unis ne sont pas compétents pour juger les sociétés multinationales qui auraient commis des violations des droits de l'homme, en particulier lorsque ces violations ont eu lieu dans d'autres pays. Pourtant, un rapport de l'ONU de 2007 confirme que de nombreux pays reconnaissent la responsabilité juridique des entreprises qui ont violé les lois internationales.

Si la Cour suprême fait ce que Shell lui demande de faire – lui accorder l'impunité pour les violations des droits de l'homme commises à l'étranger – les méga-transnationales seront autorisées à fonctionner dans le monde entier en appliquant des normes différentes, ce qui représentera un retour en arrière de plus de 200 ans.

Le pétrole n'a pas seulement provoqué le réchauffement planétaire, il provoque des violations des droits de l'homme dont la destruction d'environnements et de vies humaines.

(1) Abubakar Bukola Saraki, 2012. Débat sur un projet de loi pour amender la Loi de 2006 sur la détection et la solution des déversements de pétrole, la détermination de sanctions et de dédommagements et d'autres questions connexes. Abuja, 2012.

(2) Eduardo Galeano, 2000 : *Upside Down – A primer for the Looking-glass World*, traduit par Mark Fried, New York, Picador, États-Unis.

(3) Nnimmo Bassey, 2012. *Why Human Rights Protection Matters*. Des extraits de cet article donnent de l'information sur cette affaire.

Nnimmo Bassey, Environmental Rights Action (ERA) et Oilwatch Africa,
nnimmo@eraction.org

- Liberia : Notre avenir c'est maintenant. Des communautés se réunissent pour parler de l'expansion du palmier à huile et de la réparation et la prévention des violations des droits de l'homme



Sous le slogan « Notre avenir c'est maintenant », plus de 150 personnes – hommes, femmes, jeunes et personnes âgées – qui habitent des villages situés à l'intérieur de concessions de palmier à huile se sont réunies entre le 27 et le 29 novembre dans la ville de Bopolu du comté de Gbarpolu pour discuter de l'expansion des plantations de palmiers à huile pour l'exportation, et des effets de cette expansion sur leurs moyens d'existence. Deux grandes compagnies sont en activité au Liberia. La première est la société malaise Sime Darby, qui a obtenu une concession de 311 187 hectares pour une période de 63 ans, au moyen d'un contrat signé en 2009 avec le gouvernement libérien. Elle est autorisée à planter 220 000 ha de palmiers à huile. La deuxième est Golden Veroleum, qui est sous le contrôle de la société singapourienne Golden Agri. Son contrat lui accorde une concession de 350 000 ha pendant 65 ans.

La réunion a été organisée par les ONG libériennes SDI (Sustainable Development Institute), SAMFU (Save my Future Foundation) et SESDev (Social Entrepreneurs for Sustainable Development), et coordonnée par des membres du Réseau pour l'éducation au développement du Liberia.

À cette occasion, d'importants échanges d'information ont eu lieu pendant trois jours entre des communautés du comté de Cape Mount, déjà touché par les plantations de palmiers à huile de Sime Darby, et des communautés de trois autres comtés de la zone des concessions qui n'en ont pas encore subi les effets. La participation d'activistes internationaux de pays qui ont une vaste expérience des impacts des plantations industrielles, comme l'Indonésie et le Nigeria, a permis aux communautés d'accéder à toute l'information importante concernant les plantations de palmiers à huile et les effets qu'elles ont eus à d'autres endroits sur la vie des gens. De même, les participants ont pu savoir quelque chose de très important : comment les populations s'organisent et luttent pour arrêter les plantations industrielles d'arbres et, en même temps, pour défendre leurs droits au territoire et à la subsistance.

Une plainte générale qui a pu être entendue au cours de la réunion portait sur le fait que les gens n'avaient pas été informés que les plantations de palmiers à huile allaient occuper d'énormes étendues de leurs territoires, et qu'on ne leur avait pas demandé s'ils voulaient cela. En revanche, ils avaient reçu beaucoup de promesses de la compagnie, mais rien ou presque rien n'avait été fait. Plusieurs personnes du comté de Cape Mount où ont lieu les activités de Sime Darby ont mentionné de graves violations des droits de l'homme, comme la perte de terres agricoles indispensables pour assurer l'alimentation et la souveraineté alimentaire de leurs familles. D'autres plaintes ont porté sur la pollution de l'eau et sur la pénurie d'eau potable qui en découle. La perte de zones boisées dont les gens dépendent fortement pour leur subsistance a été mentionnée également. En outre, les forêts jouent un rôle important dans le maintien des traditions religieuses, mais celles-ci sont en danger lorsque les plantations de

palmiers à huile détruisent des sites sacrés. Bien que des emplois aient été créés, de nombreuses plaintes ont été entendues au sujet du type de travail dont il s'agissait (non qualifié et souvent temporaire) et du fait que quelques communautés seulement y avaient eu droit. En outre, les gens se sont plaints des bas salaires et de l'absence de contrats qui assurent le respect des droits fondamentaux des travailleurs. (Une publication récente du SDI en collaboration avec le WRM (<http://www.wrm.org.uy/publications/Liberia.html>) offre davantage d'information sur les répercussions des plantations de palmiers à huile de Sime Darby.)

Les participants sont arrivés à la conclusion que la forte expansion des plantations de palmiers à huile qui a lieu actuellement au Liberia est avantageuse pour les compagnies mais non pour les communautés ni pour l'État libérien qui, par l'intermédiaire de son gouvernement, signe les contrats de concession. Il a été mentionné aussi que ces contrats portent sur une période de temps trop longue, de plus de six décennies, pendant laquelle les compagnies peuvent utiliser les terres de la population pour presque rien, qu'elles ont droit à des réductions d'impôts et que, à la fin de cette période, les terres seront données à l'État libérien au lieu de les rendre aux communautés.

Une nouvelle loi foncière est actuellement en discussion au Liberia. Ce processus a été perçu comme très important et il faudrait l'accélérer, puisqu'il pourrait contribuer à éviter les violations des droits de l'homme que comporte l'expansion des plantations de palmiers à huile en garantissant effectivement les droits des communautés à leurs territoires, à leurs terres agricoles et aux forêts dont elles dépendent. D'autre part, les représentants des organisations d'agriculteurs ont mis l'accent sur le fait que les gouvernements devraient soutenir l'agriculture populaire et s'efforcer pour que leurs nations parviennent à la sécurité alimentaire. Toutes les expériences des pays du Sud rendent plus qu'évident que l'agriculture à petite échelle est beaucoup plus efficace que les plantations industrielles de palmiers à huile pour garantir la subsistance des peuples. À l'heure actuelle, les ministres de l'agriculture des pays du Sud accordent souvent la priorité aux grands projets agro-industriels, au détriment de l'agriculture artisanale que pratique la grande majorité des personnes, et qui peut être beaucoup plus profitable à ces personnes et à ces pays en ce qui concerne la souveraineté alimentaire. Les grandes concessions agro-industrielles aboutissent souvent à l'importation d'aliments et à la hausse des prix, ce qui constitue encore une violation du droit fondamental des gens à l'alimentation.

La réunion s'est terminée par la formulation et l'approbation d'une déclaration que les participants des communautés ont signée. Ils demandent justice aux autorités libériennes et déclarent, entre autres choses : « Nous sommes les propriétaires légitimes de la terre où nos communautés ont créé nos fermes, élevé nos enfants et pratiqué nos traditions ».

Le texte complet de la déclaration figure (en anglais) sur <http://www.wrm.org.uy/publications/Declaration%20on%20Oil%20Palm%20Bopolu%2011%2029%202012.pdf>. Un communiqué de presse a été publié également : <http://www.wrm.org.uy/publications/OilPalmLandDeals.LiberiaPresser.12312.pdf>

Winnie Overbeek, WRM, winnie@wrm.org.uy

- Sierra Leone : les plantations de palmier à huile de Socfin violent les droits de l'homme



Le 1er décembre 2012, les propriétaires de terres de 36 villages de la chefferie de Malen, auxquels portaient atteinte les plantations industrielles de palmier à huile de la compagnie Socfin, ont envoyé, par l'intermédiaire de leur association locale (MALOA), une lettre à la Commission des Droits de l'Homme de Sierra Leone pour dénoncer des violations des droits de l'homme telles que harcèlement, agressions et intimidations permanentes. Dans cette lettre ils déclarent qu'ils « ne vont plus permettre que le personnel ou les machines de la Socfin Agricultural Company entrent dans nos terres ». Ils contestent le contrat que la compagnie a passé avec le Chef principal et les autorités de la chefferie.

La Socfin Agricultural Company S.L. Limited (SAC) est une filiale de la société belge Socfin. La SAC a loué, dans la chefferie de Malen, district de Pujehun, plus de 6 500 hectares pour une période de 50 ans, et avec la possibilité d'une prorogation de 21 ans supplémentaires, pour y faire des plantations de palmiers à huile et d'hévéas. Les propriétaires des terres ne reçoivent que la moitié du paiement de 5 USD l'acre, et les femmes ne reçoivent rien. Seuls des travailleurs non qualifiés sont embauchés et ne sont payés que 10 000 leones (environ 2,30 USD) par jour. Les démarches pour étendre les plantations sur 5 500 hectares supplémentaires dans des conditions semblables sont en cours.

Les recherches menées par les ONG locales confirment les plaintes des communautés et ajoutent que celles-ci n'ont pas été consultées, qu'elles n'ont pas donné leur consentement à la réalisation des plantations, et qu'elles ont perdu des terres agricoles. Les autorités locales sont au courant de la situation et elles ont reçu une plainte des communautés disant que des employés de Socfin avaient détruit leurs cultures. Bien que les autorités aient pris plusieurs initiatives pour résoudre le problème, le conflit n'a pas été résolu.

Les communautés finissent leur lettre en disant : « C'est à ce sujet que nous vous demandons d'intervenir pour prévenir toute autre éventualité. Nous sommes désespérés et ne pouvons plus tolérer les activités de la compagnie Socfin dans nos terres familiales ».

Green Scenery et d'autres ONG de Sierra Leone qui travaillent au sujet de grands investissements agricoles demandent la suspension des contrats fonciers, la révision des contrats de location et des lettres d'intention déjà signés, et l'adoption de réglementations contraignantes. En ce moment, plus de 20 % des terres arables de Sierra Leone sont déjà louées ou sur le point d'être achetées par de grands investisseurs étrangers.

Le principal actionnaire de Socfin est le groupe français Bolloré, un des principaux protagonistes du secteur du palmier à huile et autres, présent dans beaucoup de pays

africains et bien connu pour ses pratiques abusives, par exemple au Cameroun.

Article envoyé par Joseph Rahall (jorahal@yahoo.com). La lettre et la résolution de MALOA est disponible sur <http://www.greenscenery.org>. Pour en savoir plus voir aussi http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI_brief_socfin_agricultural_company.pdf. À propos de Bolloré au Cameroun, voir <http://www.wrm.org.uy/bulletin/155/Bollore.html>

[index](#)

ASIE

- Indonésie : les plantations de palmier à huile et les forêts plantées industrielles (HTI), la légalisation des cartels et la destruction de l'identité des peuples indigènes



L'élimination des normes coutumières par le biais de réglementations

En 1950, les forêts indonésiennes s'étendaient sur 162 290 000 hectares et couvraient 80 % du territoire du pays. Selon le Code forestier de 1999, l'étendue des forêts domaniales est de 133 876 645,68 hectares.

La politique indonésienne en matière de terres et de forêts est tributaire de deux grands problèmes : la manière dont le gouvernement perçoit les forêts, et les différences entre la façon dont le gouvernement réglemente les questions foncières et la façon dont les gens réglementent la propriété foncière.

Avant d'examiner les conflits agraires actuels, on n'imagine pas que la nation et l'État n'ont pas un seul domaine juridique. Les communautés locales ou les peuples indigènes d'Indonésie sont dispersés ; ils constituent leurs propres territoires administratifs, chacun gouverné par des lois et des cultures différentes sous la forme de clans ou de tribus. Le terme tribu ou suku est utilisé pour identifier la distribution de la population, tandis que le terme clan ou marga identifie un territoire administratif. À certains endroits, le mot clan est utilisé aussi pour désigner une distribution de la population basée sur une lignée génétique.

Dans presque toutes les régions de l'Indonésie, les groupes communautaires définissent la gestion du territoire, y compris celle des forêts et des terres, grâce à des lois que leurs membres connaissent et qu'ils transmettent oralement ; c'est ce qu'on appelle les lois locales ou coutumières. Celles-ci sont respectées et observées par les générations successives et deviennent un système juridique qui garantit que les droits de tous les membres de la communauté sont maintenus et respectés ; on ne peut pas les modifier sans l'accord des autres et elles font partie des connaissances collectives. Tous les membres de la communauté peuvent superviser et faire appliquer la loi, pour que les droits des autres soient protégés. Ici, la terre et les forêts sont la base de l'identité et de l'existence de chaque groupe indigène et semblent être bien protégées.

Dans le domaine juridique formel, la Constitution de 1945 et la législation agricole reconnaissent les lois coutumières qui ont été mises en place et observées par les

peuples indigènes. Le gouvernement fixe des conditions pour reconnaître et appliquer ces lois coutumières par le biais de certaines réglementations, comme la Loi sur l'investissement étranger (PMA), la Loi sur les propriétés agricoles et le Code forestier n° 41 de 1999. Pourtant, les réglementations adoptées suivant la Loi agraire nient les lois coutumières et mettent entre les mains du gouvernement les décisions concernant les forêts et les questions agraires.

En vertu de la Loi régionale de 2004, des centaines de chefs provinciaux et municipaux ont délivré des milliers de permis de plantation et, avec le ministère des Forêts, ont autorisé la réalisation de plantations industrielles d'arbres sur des millions d'hectares de terres communautaires et coutumières. Cette dualité concernant la propriété, qui découle des différentes perspectives appliquées, touche aujourd'hui 80 millions d'hectares dans les îles indonésiennes. Les permis en question abolissent les lois coutumières et le droit des communautés de maintenir et de gérer leurs forêts, de sorte que celles-ci sont détruites par des concessionnaires qui ne peuvent être contrôlés ni par le gouvernement ni par les communautés.

L'expropriation de l'espace de vie au moyen des concessions

En 2010, les plantations de palmier à huile couvraient 7,3 millions d'hectares et elles étaient dispersées sur les territoires de Sumatra, Java, Kalimantan, Sulawesi, les Moluques et Papouasie. En 2012, ces plantations ont atteint 9,1 millions d'hectares. En vue des processus de réglementation en cours, on peut être certain que cette expansion va continuer pour atteindre au moins 30 millions d'hectares et cinq autres provinces.

En plus de délivrer des permis d'utilisation (isin pinjam pakai), le gouvernement est impliqué dans la dégradation des forêts en délivrant des permis (IUPHHK-HA) et pour l'exploitation des « forêts de production », qui autorisent l'extraction de bois des forêts naturelles, ainsi que des permis IUPHHK-HTI, qui autorisent la transformation des forêts primaires et secondaires en plantations industrielles commerciales. Ce système autorise les concessionnaires à prendre le contrôle des forêts naturelles (c'est-à-dire à les piller). Jusqu'en novembre 2011, sur les 77,5 millions d'hectares des forêts de production, 34,6 millions d'hectares avaient été accordés en concession. Sur les 37,1 millions restants de « forêts de production », des demandes de permis concernant 5,7 millions d'hectares sont en cours au ministère des Forêts.

Sur les près de 39 millions d'hectares de forêt qui ont fait l'objet de permis d'utilisation, 0,5 % seulement bénéficient à la population, sous la forme de Forêts de plantation populaires (Hutan tanaman Rakyat, HTR) qui couvrent 189 903 hectares, Forêts communautaires (Hutan Kemasyarakatan, HKM) qui couvrent 30 387 hectares, et Forêts villageoises (Hutan Desa) qui couvrent 18 908 hectares. Cependant, sur les 40 859 villages des 17 provinces, 1 500 villages qui occupent une superficie de 11 135 011 ha sont inclus dans les zones de forêt, et 8 662 autres (28 456 324 ha) sont limitrophes de la forêt domaniale. S'ils utilisent les forêts domaniales, ces villages transgressent la loi ; pourtant, les compagnies de palmier à huile qui opèrent dans la forêt domaniale sont protégées par la Réglementation gouvernementale N° 60 de 2012, qui leur permet d'utiliser légalement la forêt en obtenant, par exemple, un permis d'utilisation.

Le changement du classement des terres et ses répercussions

Le grand développement que connaissent les plantations de palmiers à huile et les plantations industrielles HTI n'a pas pour but de relancer l'économie mais de favoriser un certain nombre d'entreprises qui essaient d'adapter les lois et les réglementations à leur profit. Comme on sait, les grands partis politiques qui occupent le gouvernement et qui servent à avantager les chefs des provinces et des districts sont constitués par des hommes d'affaires du secteur des forêts et des plantations. Tandis que le secteur du capital s'empare de l'espace politique, le gouvernement modifie son rôle de régulateur des politiques concernant la gestion des forêts. L'intérêt du gouvernement est de conserver son autorité sur les forêts, et non d'adopter les politiques nécessaires pour sauver leurs fonctions écologiques.

Les centaines d'entreprises qui ont des concessions forestières non seulement privent les communautés de leurs droits grâce aux réglementations gouvernementales, mais elles violent aussi ces mêmes réglementations en abattant les forêts et par d'autres pratiques destructrices de l'environnement. La destruction des forêts de tourbière dans les écosystèmes de mangrove d'Aceh, des forêts de tourbières dans la province de Riau et dans toutes les provinces de Kalimantan, et des forêts primaires en Papouasie en sont des exemples.

Les activités des compagnies de plantation de palmier à huile et d'arbres ont mis en péril d'extinction de nombreuses espèces indigènes dans les forêts primaires qui restent. Ces compagnies ont apporté la pauvreté à un pourcentage de plus en plus élevé d'habitants qu'ils ont privés aussi de leur identité. Certaines communautés sont expulsées de leurs terres coutumières, d'autres sont condamnées à la misère pour être forcées de travailler dans les plantations de palmiers à huile pour des salaires infimes.

L'adhésion des peuples indigènes aux lois coutumières qu'ils ont toujours respectées et la mauvaise diffusion et socialisation des lois formelles du gouvernement les laissent dans une position où ils peuvent, d'un moment à l'autre, perdre leurs droits sur leur territoire. Des milliers de conflits ont éclaté, et les agriculteurs se voient confrontés à un choix douloureux : perdre leur terre natale et la quitter en échange d'une compensation insuffisante pour aller travailler ensuite pour l'entreprise, ou défendre leurs droits au risque d'être criminalisés (par exemple, accusés d'invasion) par la compagnie et par la police.

Jusqu'à 2012, WALHI a reçu des plaintes et défendu les communautés dans 113 cas d'appropriation de terres où 147 personnes ont été accusées et arrêtées. En outre, WALHI a reçu 66 rapports d'intimidations et de violences, sans parler du meurtre de 28 personnes et de la mort de 10 autres, y compris des femmes et des enfants.

Dans l'île de Sumatra en particulier, en plus de s'approprier les moyens de subsistance de la population et de la traumatiser par la violence, les plantations de palmiers à huile contribuent fortement à la dégradation de l'environnement en provoquant, par exemple, l'envasement des fleuves, des inondations et des sécheresses, et la pollution qui réduit à la misère les communautés du littoral.

Zenzi Suhadi, WALHI/Les Amis de la Terre Indonésie, <http://zenzie.blogspot.com>

[index](#)

- Philippines : les victimes du palmier à huile et des mines



L'organisation communautaire Pangalasag est membre de l'alliance régionale Kalumbay et d'une organisation des indigènes Higaonon de la municipalité d'Opol, au Misamis Oriental. En plus de répondre au sens littéral du terme en défendant la population contre ses agresseurs (« pangasalag » signifie bouclier indigène) l'organisation est devenue un facteur déterminant de la résurgence des lois coutumières des Higaonon, surtout en matière de prise de décisions et de consentement.

Les Higaonon avaient vraiment besoin de se défendre : des décennies durant, ils ont subi l'expropriation de leurs terres ancestrales qui a érodé leur culture et leurs lois coutumières. Cependant, certains de leurs leaders ont décidé de résister et ils ont créé la Pangasalag.

À présent, ils luttent contre l'expansion des plantations de palmier à huile de la compagnie A. Brown qui, au cours des deux dernières années, a envahi le domaine ancestral des Higaonon en occupant les terres traditionnelles des barangays (villages) de Tingalan et Bagooboc.

Les indigènes qui habitent ces régions n'ont pas subi seulement les effets adverses pour la santé et l'environnement des grands volumes de produits chimiques utilisés dans la production du palmier à huile : depuis le début des activités des plantations, les Higaonons et d'autres villageois ont souffert d'autres graves violations des droits de l'homme, comme l'expulsion forcée, l'arrestation illégale, le mitraillage au sol et le harcèlement. Tout ceci a été dénoncé par une mission internationale d'enquête qui a eu lieu en mai de cette année, conduite par le Réseau d'action contre les pesticides Asie-Pacifique (PAN AP), le Mouvement paysan des Philippines (KMP), la Coalition de paysans asiatiques (APC) et l'Organisation régionale Lumad de Kalumbay (voir le bulletin n° 180 du WRM).

Gilbert Paborada, de 47 ans, était le président de la Pangalasag. Le 3 octobre, vers 3 heures de l'après-midi, il s'apprêtait à descendre d'une motorela (tricycle public) lorsqu'il a été abattu par deux hommes qui roulaient en motocyclette, d'après les renseignements réunis au départ par les Missionnaires ruraux des Philippines (RMP de la Région de Mindanao du Nord).

Les témoins ont dit qu'un des hommes s'est approché de Paborada et lui a tiré une balle dans la tête. Paborada avait reçu quatre autres blessures : deux à la poitrine, une dans la zone abdominale et une autre à la main. Il est mort sur place. Les tireurs, qui roulaient en une motocyclette blanche de type moto-cross, sont partis à toute vitesse.

Depuis mars 2011, Paborada avait quitté Bagooboc et s'était installé à Punto, dans la ville de Cagayan de Oro, pour fuir les menaces de mort, mais il fréquentait toujours le village pour diriger les campagnes de la Pangalasag. Le jour de sa mort, il venait de rentrer de Bagooboc.

Gilbert Paborada serait le quatrième membre de l'organisation indigène Kalumbay qui a été victime d'une exécution extrajudiciaire en Mindanao du Nord pendant l'administration

du président Benigno Aquino III.

Tout comme les plantations de palmiers à huile, les activités minières font de nombreuses victimes aux Philippines.

Autour des villes de Kiblawan au Davao del Sur, de Tampakan au South Cotabato et de Columbio au Sultan Kudarat, l'entreprise Sagittarius Mines Inc (SMI) est en train d'entreprendre des activités d'exploration.

En 2002, la SMI a obtenu de la société minière australienne Western Mining Corporation (WMC) un contrat d'assistance technique et financière. En association avec la compagnie anglo-suisse Xstrata, la SMI met en œuvre le grand projet Tampakan d'extraction de cuivre et d'or, qui s'étend sur les zones de Columbio, Sultan Kudarat, Kiblawan, Davao del Sur et Tampakan, et qui empiète sur le domaine ancestral des peuples indigènes.

Dix-huit familles ou clans Blaan sont en train de s'y opposer avec force à cause des effets que ce projet a sur leurs vies. Une mission de solidarité a constaté que les Blaan de Bong Mal voyaient interdit leur accès à la forêt et à la rivière où ils obtenaient des aliments, des herbes médicinales et de l'eau.

Malgré les interdictions, les intimidations, les harcèlements et les diffamations, les Blaan s'opposent toujours aux mines. En raison des violations des droits de l'homme qui se produisent à Bong Mal, le clan Blaan a chargé un de ses membres, Daguil Capion, de protéger leurs domaines ancestraux. Celui a déclaré un « pangayaw » (une guerre traditionnelle) contre la Xstrata-SMI.

Dans sa communauté, Daguil est un guerrier héroïque. Néanmoins, lui et d'autres Blaan qui sont en « pangayaw » sont considérés comme des fuyards et accusés de crimes par les militaires.

Le 18 octobre 2012, des militaires ont attaqué la maison de Daguil ; ils ont tué sa femme Juvy Capion, qui était enceinte, et deux de leurs trois enfants. Au cours d'une interview téléphonique avec la radio catholique DxCP de la ville de General Santos, Capion a affirmé qu'il n'était pas dans la maison lorsque les soldats l'ont criblée de balles pendant que sa femme et ses enfants dormaient à l'intérieur.

Juvy Capion était bien connue, non seulement parce que son mari Daguil Capion était un leader de la cause du pangayaw mais parce elle aussi était une lutteuse dans son pays. Elle était une des femmes Blaan de Bong Mal qui s'opposaient avec force aux activités de la Xstrata-SMI et qui étaient en première ligne au cours des manifestations, des barricades et des discussions. Elle était leader de Kalgad, une organisation de peuples indigènes Blaan qui résistent aux activités minières dans leurs domaines ancestraux. Elle avait dit qu'ils avaient protesté contre la Xstrata-SMI mais que le gouvernement n'avait pris aucune mesure pour résoudre leur problème.

Juvy avait dénoncé que, depuis l'entrée de l'entreprise minière dans leur territoire, on les empêchait d'obtenir des aliments pour la famille et la communauté, ils devaient se limiter à leurs fermes des montagnes, qu'ils ne pouvaient plus planter librement ni pratiquer l'« aksafu » (échange d'aliments ou de n'importe quel fruit de leur travail avec

d'autres familles Blaan).

« À moins que la SMI mette fin à ses activités et s'en aille, il n'y aura pas de paix dans notre communauté », avait dit Juvy dans un groupe de discussion qui s'était réuni quatre jours avant le massacre où elle et ses enfants John et Pop ont perdu la vie. Elle avait accusé la compagnie d'intimider les gens avec les militaires pour qu'ils acceptent le projet minier. Elle avait ajouté qu'il y avait un détachement militaire presque à chaque coin de Bong Mal, et qu'il y en avait un juste à côté de l'école, de sorte que les enfants avaient peur d'y aller.

Pire encore, les mines ont détérioré les rapports des membres de la communauté entre eux. Comme elle l'a expliqué, en leur offrant des choses matérielles, comme par exemple des véhicules à quatre roues motrices, la SMI avait persuadé de faux leaders tribaux, désignés par le gouvernement local, de donner leur autorisation au projet. La compagnie avait également embauché des membres de la communauté pour qu'ils fassent partie du Comité de Réinstallation, chargé de convaincre les gens d'accepter le projet et de discuter avec eux le plan de réinstallation et d'autres « bénéfiques ». « La SMI provoque la désunion chez les familles », avait réitéré Juvy.

À présent, la communauté est divisée en deux groupes de familles : celles qui sont pour et ceux qui sont contre les mines.

Juvy avait encouragé les Blaan à récupérer leur unité et à s'entraider comme ils faisaient avant, quand la Xstrata-SMI n'avait pas encore envahi leurs territoires traditionnels. Elle avait ajouté que leur lutte devait inspirer la prochaine génération à préserver et à protéger leurs domaines ancestraux. Ses paroles ont été : « Maganda na mapalakas ang pagtuturo sa kasaysayan ng tribo namin laban sa Xstrata-SMI » (Nous devons apprendre à notre jeune génération l'histoire de nos luttes contre Xstrata-SMI).

Article basé sur : (1) Campaign Alert – Justice for Gilbert Paborada, Aldaw Indigenous Network, aldaw.indigenousnetwork@gmail.com, <http://www.facebook.com/Aldaw.network.palawan.indigenous.advocacy?v=wall> ; (2) "Juvy Capion, Blaan woman fighter", Philippine Task Force for Indigenous People's Rights, envoyé par The ALDAW Team ; (3) "Philippines: Another Indigenous Tribal Leader Slain In Misamis Oriental", Indigenous Peoples Issues and Resources, http://indigenouspeoplesissues.com/index.php?option=com_content&view=article&id=16402

[index](#)

- Malaisie : les plantations industrielles d'acacias violent et mettent en péril les droits des peuples indigènes



Le gouvernement de l'État de Sarawak a donné en concession une superficie de 490 000 hectares, la plus grande de ce type en Malaisie, pour la plantation industrielle d'acacias. Un consortium dénommé Grand Perfect Sdn. Bhd., constitué par trois compagnies, ferait des plantations d'acacias sur 150 000 hectares à l'intérieur de la

concession. Une évaluation d'impact environnemental a recensé dans la zone 240 villages indigènes Dayak.

En 2011, cinq communautés Iban (Dayak) qui partagent deux territoires traditionnels à l'intérieur de la concession, l'un dans la zone de Satai (villages de Rumah Mering, Rumah Mujah et Rumah Belaja) et l'autre dans la zone du fleuve Binyo (villages de Rumah Sengok et de Rumah Mikai), ont manifesté leur inquiétude au sujet de cette concession dans un mémorandum adressé aux autorités du Sarawak et au gouvernement fédéral.

Pour commencer, elles déclarent qu'elles n'ont été informées ni consultées et qu'elles n'ont jamais donné leur permission à la concession accordée par le gouvernement pour la plantation d'acacias. Cela représente une profonde violation des droits de ces peuples.

Dans le même document envoyé aux autorités, les communautés affirment qu'elles détiennent des droits coutumiers sur ces terres. En outre, leur établissement de longue date dans la région est démontré par des documents, dont une lettre de 1939 du gouvernement de Malaisie qui leur donnait le contrôle de leur terre, un document de 1955 qui montre les frontières de leur territoire, convenues avec les communautés voisines, et d'autres preuves documentaires.

Néanmoins, le Département du territoire et du cadastre de Bintulu a publié une lettre où il affirme que les communautés habitaient des terres domaniales sans autorisation. Sur la base de la documentation mentionnée, les communautés allèguent que cette affirmation du Département n'a aucun fondement, et elles réaffirment leurs droits fonciers coutumiers, en se basant sur les preuves documentaires historiques. Elles ajoutent que, si elles ne possèdent pas de titres de propriété, plusieurs lois malaises, et même la Constitution du pays, protègent et reconnaissent ces droits, et qu'il existe des précédents de cas où la jurisprudence leur a été favorable.

En outre, les communautés demandent comment, du moment que les leaders des cinq communautés ont été officiellement nommés par le gouvernement, celui-ci peut ne pas reconnaître maintenant les droits de ces communautés sur les terres dont elles ont toujours eu besoin pour leur survie en tant que communautés indigènes.

Les plantations d'arbres dans la zone de la concession ne sont pas le seul problème : les communautés se plaignent aussi qu'une partie de leurs terres coutumières a été déclarée réserve de forêt en 2009 (la Réserve Sujau) sans les en informer et sans demander leur permission.

En outre, elles dénoncent que le Département du territoire et du cadastre de Bintulu leur a ordonné de quitter les cabanes bâties sur leurs terres agricoles et les a averties que leurs propriétés seraient détruites, éliminées ou réinstallées (comme c'est déjà arrivé à quelques propriétaires de terres). Tout ceci est fait pour que les plantations puissent s'approprier les terres où ces peuples ont construit leur vie et leur subsistance.

Les communautés ont déjà commencé à perdre leurs terres agricoles et à avoir des difficultés pour obtenir des aliments. De même, d'autres matériaux et aliments nécessaires qui proviennent des forêts communales commencent à leur manquer. Pour

aggraver encore la situation, des centaines de travailleurs de l'extérieur, embauchés par la compagnie de plantation, ont envahi leurs forêts pour chasser et pour cueillir ses produits. Les fleuves, seule source d'eau potable disponible, sont devenus boueux et très pollués par les activités de plantation.

Les communautés se plaignent aussi de n'avoir reçu, en réponse à leurs objections contre les permis délivrés, que des pressions et des menaces de la part du responsable du projet mais aussi de gens de l'extérieur.

Dans leur mémorandum, les cinq adressent au gouvernement de l'État du Sarawak les demandes suivantes :

- (a) « Le Département forestier du Sarawak doit annuler d'urgence le permis de plantation (LPF001 / LPF043) délivré à Grand Perfect Sdn Bhd pour le projet de reboisement qui est à l'intérieur de notre territoire traditionnel.
- (b) Le Département du territoire et du cadastre de Bintulu doit retirer les notifications qui nous demandent de quitter nos terres dans les zones de Sungai Satai et Sungai Binyo.
- (c) Le Département des forêts doit sortir notre territoire traditionnel de la Réserve de forêt de Sujau, parce que la déclaration de cette réserve a violé nos droits fondamentaux en tant que natifs du Sarawak.
- (d) Le gouvernement de l'État du Sarawak doit prévoir une protection spéciale pour notre territoire traditionnel pour que nous puissions maintenir notre culture et nos traditions en tant qu'Ibans. Ceci coïncide avec la responsabilité éthique du gouvernement et avec ses obligations fiduciaires à l'égard des peuples indigènes.
- (e) Le développement le plus important dont nous avons besoin en ce moment est la construction de routes qui relient Bintulu et nos villages à Sungai Satai, à Binyo et à Pandan, des hôpitaux, des cliniques, de l'eau potable et d'autres installations. Telles sont les infrastructures qu'il faudrait nous donner, au lieu de défricher nos territoires coutumiers pour faire des plantations d'acacias qui apporteront beaucoup de problèmes et mettront en danger nos vies et nos moyens d'existence. »

À la fin de leur mémorandum, les communautés déclarent : « nous espérons que le gouvernement trouvera sans délai une solution amicale et juste pour répondre à nos demandes. Nous, les Ibans de Sungai Satai, Pandan et Binyo ne vendrons ni ne céderons jamais nos terres traditionnelles à des étrangers ».

Article basé sur l'information envoyée par Sahabat Alam Malaysia (Les Amis de la Terre Malaisie).

[index](#)

AMERIQUE LATINE

- Brésil : Belo Monte, un projet hydroélectrique illégal et immoral qui viole de nombreux droits



Au début du mois de décembre, la Banque nationale de développement économique

et social (BNDES) a annoncé l'octroi d'un nouveau prêt de 22,5 milliards BRL – le plus volumineux de son histoire – au barrage hydroélectrique de Belo Monte. Si on ajoute à cette somme les deux prêts déjà accordés au Consorcio Norte Energia, responsable de la construction de la centrale (1,1 milliards à la mi-2011, et 1,8 milliards en février 2012), la banque a apporté 25,4 milliards BRL à un projet qui viole toutes les normes techniques, juridiques et économiques qui sont obligatoirement applicables à ce type d'opération.

Si l'on prend comme base la puissance annoncée de 11 000 MW, Belo Monte produira, en moyenne, 39 % seulement de l'électricité promise par le gouvernement. En raison des irrégularités commises dans le processus d'obtention des permis, de déplacement des populations et de consultation des peuples indigènes, depuis 2001 ont été jugées 15 actions du Ministère public fédéral (MPF), 21 actions du Défenseur du peuple et 18 d'organisations de la société civile intentées contre Belo Monte. Une des actions civiles du MPF attend d'être jugée par le Tribunal suprême fédéral (STF). Interrogée par le MPF, la BNDES n'a présenté aucune preuve d'avoir analysé la viabilité ni le risque économique du Complexe Belo Monte, comme l'exige la Résolution n° 2.682/99 du Conseil monétaire national (CMN).

Bien que la Banque ne possède pas de directives concernant le financement du secteur hydroélectrique, comme l'exigent les Résolutions 2022/10 et 2025/10 de la Politique de responsabilité sociale et environnementale et la nouvelle Politique socio-environnementale du Système BNDES, elle affirme qu'elle applique certains critères dans ses opérations de financement :

1. Évaluation du bénéficiaire en ce qui concerne ses politiques, ses pratiques et sa gestion socio-environnementale, y compris l'environnement extérieur, en considérant l'articulation avec les politiques publiques et avec le développement local et régional durable, et en se basant sur le concept de responsabilité sociale et environnementale ;
2. évaluation du comportement du bénéficiaire vis-à-vis des organismes chargés de l'environnement, des litiges judiciaires et de l'efficacité de ses mesures environnementales ;
3. évaluation du projet en ce qui concerne l'éco-efficacité, l'adoption de procédés et de produits respectueux de l'environnement et de la société, l'émission de gaz à effet de serre ;
4. évaluation du respect des normes environnementales, en particulier du zonage écologique et économique et du zonage agro-écologique, et vérification de l'inexistence de pratiques impliquant des délits contre l'environnement ;
5. à partir de l'analyse réalisée (du client et du projet), inclusion éventuelle de conditions de nature sociale ou environnementale, en complément des exigences prévues par la loi ;
6. au cours du suivi des opérations, vérification de :
 - la régularité fiscale, prévisionnelle et environnementale du bénéficiaire et du projet ;
 - l'application d'éventuelles mesures d'atténuation, d'ajustements de conduite et de conditions prévues par le contrat et par les permis environnementaux ;
 - le suivi des indicateurs sociaux et écologiques pour la surveillance et l'évaluation du bénéficiaire et du projet.

Or, dans le cas de Belo Monte la BNDES n'a pas appliqué ces critères au moment

d'accorder ses prêts. Bien que le barrage ait fait l'objet de 53 actions judiciaires, aucune analyse de sa « régularité juridique » n'a été effectuée.

Les conditions stipulées par le gouvernement pour minimiser l'impact de Belo Monte, dont la responsabilité revient à Norte Energia et à la FUNAI, n'ont pas été remplies, et cela a provoqué des protestations de la part des personnes touchées. La BNDES n'a fait aucune évaluation de « l'application d'éventuelles mesures d'atténuation, d'ajustements de conduite et de conditions prévues par le contrat et par les permis environnementaux ».

La déforestation de la région d'Altamira a atteint chaque mois des taux records, d'après les données du Système de détection de la déforestation en temps réel (DETER), ainsi que la violence et les meurtres, et le coût de la vie a augmenté de même pour la population locale, en raison de la montée des prix des aliments, du logement, des soins de santé et d'autres items de base. La BNDES n'a fait aucune analyse des « indicateurs sociaux et écologiques » concernant le projet.

Les services de santé, d'éducation, d'assainissement, de sécurité et autres ont été paralysés dans la région, et surtout à Altamira. La BNDES n'a fait aucune « évaluation du projet en ce qui concerne ses politiques, ses pratiques et sa gestion socio-environnementale, y compris l'environnement extérieur, en considérant l'articulation avec les politiques publiques et avec le développement local et régional durable ».

Début 2012, l'IBAMA a appliqué à Norte Energia une amende de 7 millions BRL pour non-respect de certaines conditions, mais la BNDES n'a pas réagi. Des dizaines de riverains et d'agriculteurs ont perdu leurs maisons et leurs terres sans être indemnisés (ce qui a motivé de nombreuses actions contre le projet), mais la BNDES n'a pas réagi non plus. Les populations de poissons ont considérablement diminué et la mortalité des chéloniens a augmenté à Volta Grande do Xingú, mais la Banque n'a proposé aucune « condition de nature sociale ou environnementale, en complément des exigences prévues par la loi ».

Les grèves et les émeutes des travailleurs se succèdent chaque année en raison d'irrégularités dans les conditions de travail ; dernièrement, elles ont abouti à une action qui a détruit les installations et paralysé les travaux.

Tous ces facteurs révèlent une violation planifiée et consciente de la législation et des normes de protection socio-environnementale de la part du gouvernement brésilien qui, en exerçant des pressions sur la BNDES et sur les organismes régulateurs, comme l'IBAMA et la FUNAI, a fait accorder à Belo Monte l'autorisation et le financement nécessaires. Les fonctionnaires qui ont été en désaccord, comme les présidents de l'IBAMA Roberto Messias et Abelardo Bayma, ont dû quitter leur poste.

Belo Monte a reçu la promesse de 22,5 milliards BRL pour continuer les travaux – et les violations des droits de l'homme – au Xingú. Cet argent provient, pour une bonne part, du PIS-PASEP et du FGTS, dont les fonds doivent alimenter le FAT (fonds de protection du travailleur). Cet argent appartient au peuple brésilien, qui n'a jamais été consulté pour savoir s'il était d'accord ou non avec la construction du barrage.

Des dizaines d'organisations sociales de tout le pays et de l'extérieur demandent que

le pouvoir judiciaire brésilien juge les actions intentées contre Belo Monte. Des pétitions, des lettres et des demandes d'audience adressées au Tribunal suprême fédéral, au Tribunal régional fédéral et au Conseil national de justice demandent d'accélérer le traitement des procès qui, tous, sont paralysés à des instances diverses. Les organisations se sont adressées aussi au MPF et à la BNDES pour demander qu'aucun autre prêt ne soit accordé avant que toutes les illégalités commises par le projet n'aient été analysées. Face à un gouvernement qui viole les droits de l'homme, et face à un projet illégal et immoral, la seule possibilité qui reste est que la Justice fasse justice.

Envoyé par Verena Glass, adresse électronique : verena@reporterbrasil.org.br. Pour davantage d'information sur Belo Monte veuillez visiter les sites www.xinguvivo.org.br et <http://www.prpa.mpf.gov.br/news/2010/noticias/belo-monte-os-problemas-do-projeto-e-a-atuacao-do-mpf>

[index](#)

- Honduras : “Bajo Aguán – Un cri pour la Terre”, nouvelle vidéo dénonçant les méfaits du modèle d'exploitation du palmier africain



La vidéo « Bajo Aguán : un cri pour la Terre » (1) a été présentée le 10 décembre au Honduras, dans le cadre d'un forum sur les droits de l'homme organisé par le Comité de parents de détenus disparus du Honduras.

Le but de ce documentaire est d'exposer au niveau international la situation des paysans de la région du Bajo Aguán, qui vivent soumis à des menaces permanentes. Il vise à « démasquer un modèle de production exploiteur, basé sur la monoculture à grande échelle – du palmier africain dans ce cas – qui viole les droits de l'homme dans leur sens le plus large. La monoculture du palmier africain concentre la terre, déloge des populations et, les empêchant d'accéder à la terre, porte atteinte à leur souveraineté alimentaire. Elle criminalise et réprime avec violence la protestation sociale, déniait à des milliers de familles organisées leurs droits les plus élémentaires », a commenté Giorgio Trucchi, correspondant de Rel-UITA, au moment de la présentation. (2)

La monoculture du palmier a démarré au Honduras dans les années 1970, avec l'aide de la Banque interaméricaine de développement (BID). À partir des années 1990, l'approbation de la 'Loi de modernisation et de développement du secteur agricole' a favorisé l'accaparement et la concentration des terres, au profit surtout de trois groupes économiques puissants, et elle a fait prospérer les plantations industrielles.

Plus tard, face à l'augmentation de la demande internationale d'huile de palme, les propriétaires terriens ont essayé d'expulser des milliers de familles paysannes pour agrandir leurs plantations.

Or, les paysans aussi avaient besoin de terre, surtout après l'ouragan Mitch qui, en 1998, a laissé sans ressources de nombreuses familles. Ils ont donc créé un grand

nombre d'entreprises agricoles associatives sur des terres de la réforme agraire, auxquelles participaient plus de 20 000 personnes. À partir de 2000, après de longues et infructueuses négociations, les paysans ont décidé de récupérer leurs terres. Ainsi a commencé le processus de récupération de terres plantées de palmier à huile dont ils revendiquaient la propriété. (3)

Le conflit pour la terre est allé s'aggravant dans un contexte politique de plus en plus polarisé, jusqu'au moment où, en 2009, les secteurs les plus conservateurs ont organisé un coup d'État. Le nouveau gouvernement de Porfirio Lobo n'a donné aucune réponse aux besoins du secteur paysan. C'est alors que les organisations paysannes ont déclenché une forte offensive pour récupérer plus de 20 000 hectares. La réponse ne s'est pas fait attendre ; à mesure qu'augmentait la mobilisation des paysans, la répression, la torture et les tueries s'intensifiaient. Les responsables étaient au service des propriétaires terriens de la région.

Bien que la situation semble s'être normalisée, la tension continue au Bajo Aguán et la répression du mouvement paysan, organisé pour défendre le droit à la terre, s'est étendue en toute impunité. Les responsables de ces crimes et de ces violations des droits de l'homme n'ont pas été arrêtés.

« Après le coup d'État, on a souffert beaucoup de violations des droits de l'homme, parce qu'il y a eu ici davantage d'assassinats ; ce n'étaient plus des cas isolés, ils avaient lieu continuellement. Le problème est que les autorités ont toujours gouverné pour l'oligarchie, pour les grands hommes d'affaires. Pour les gens qui ont le plus de difficultés, pour les plus pauvres, il n'y a pas de justice. Tel a toujours été le problème des paysans et des paysannes... ils ont été tués, abattus et persécutés », affirme dans la vidéo Haydée Sarabia, secrétaire générale de la Coordination des organisations populaires de l'Aguán (COPA).

D'après Gilberto Ríos, de FIAN Honduras, les propriétaires terriens « ont créé en plus une armée privée, avec des gardes de sécurité qu'on pourrait même considérer parfois comme des mercenaires. Ils capturent, ils torturent, ils enquêtent comme s'ils appartenaient à une institution d'État. On attribue aux gardes de sécurité la plupart des morts qu'il y a eu au Bajo Aguán ».

Or, malgré la répression, les paysans continuent de s'organiser pour défendre leur droit à la terre. « Nous avons beaucoup de compagnons paysans qui sont morts pour la même raison, parce que notre crime c'est que nous nous battons pour réclamer nos droits, nos terres, celles où nous cultivons le maïs, les haricots, le manioc, tout cela, mais tout à coup les grands propriétaires ne veulent pas qu'on le fasse et nous disent que nous ne pouvons pas cultiver notre terre. Mais c'est pour cela que nous luttons, et nous n'allons pas baisser les bras », affirme Francisco Correa, de la communauté Nueva Vida.

(1) Vidéo produite par Alba Sud et ReI-UITA, avec la collaboration du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM), de FIAN International et de la Coordinadora de Organizaciones Populares del Aguán (COPA). La vidéo en espagnol se trouve sur : http://wrm.org.uy/paises/Honduras/Grito_por_la_Tierra.html. Les versions en portugais, en anglais et en français seront bientôt disponibles.

(2) Voir "Monocultivo: Un ataque directo a la soberanía alimentaria. Fue presentado

video sobre el Bajo Aguán”,

http://www6.rel-uita.org/agricultura/alimentos/soberania_alimentaria/monocultivo-ataque_directo_a_la_soberania_alimentaria.htm.

(3) Voir Bulletin n° 176 du WRM, <http://www.wrm.org.uy/boletin/176/Honduras.html>

[index](#)

- Chili : des communautés Mapuche récupèrent leurs territoires ancestraux usurpés par des entreprises forestières



La modification du Décret 701 est débattue à l'heure actuelle au Chili. Ce décret, promulgué au début de la dictature militaire, encourage depuis des années l'expansion forestière à grande échelle au moyen de nombreux subsides et au prix de la violation des droits des communautés Mapuche, qui furent violemment expulsées de leurs terres et marginalisées dans leur propre territoire.

La modification du décret prétend, en favorisant la plantation d'arbres sur les terres des paysans et des indigènes, accroître la superficie plantée pour la faire passer des 2,6 millions d'hectares actuels à 5,7 millions d'hectares. Le gouvernement encourage l'activité forestière au moyen de fausses promesses concernant les bénéfices supposés qu'elle apportera aux paysans et aux indigènes. Il est estimé que ceux-ci ont encore deux millions d'hectares qu'il serait possible d'affecter à la plantation d'arbres.

Cependant, après des dizaines d'années d'expérience, les communautés Mapuche connaissent bien les résultats des politiques d'expansion forestière. Premièrement, cette expansion a eu lieu précisément dans leurs territoires ; deuxièmement parce que, par suite de l'application de ces politiques forestières, les communes où se trouvent les plus grandes plantations d'arbres sont les plus pauvres du pays et figurent aux dernières places dans l'Indice de développement humain. Les trois régions du sud où se concentre l'activité forestières sont les plus pauvres du Chili.

De même, les Mapuche ont été témoins de la disparition de la forêt indigène, de la destruction des sources d'eau, de la diminution de la biodiversité, de la migration forcée vers les villes et, en définitive, de la destruction de leur culture.

Les Mapuche luttent pour récupérer leur territoire depuis des années, ce qui leur a valu d'être victimes d'une répression violente et de se voir criminalisés pour avoir résisté contre l'occupation de leurs terres. Pourtant, ils n'ont pas l'intention de se rendre. De nombreux processus de résistance et de récupération du territoire sont en cours.

Ainsi, les communautés Lafkenche des localités de Carahue et de Tirúa Sur ont entrepris de récupérer leurs terres ancestrales. Soixante familles ont repris 2 000 hectares qui leur appartiennent et qui étaient illégalement occupées, surtout par Forestal Mininco, un des principaux groupes économiques du Chili.

Bien qu'ils ne soient pas encore installés dans la zone récupérée, ils ont entrepris d'arracher les nouveaux pins pour commencer ensuite à clôturer et à semer. Ils ont déjà

semé 300 hectares et les premières récoltes sont prévues pour février. Ils ont dû inspecter le terrain parce que, bien qu'ils le connaissent, ils ne savent pas dans quel état il est après tant d'années d'application de produits chimiques. Ils ont fait des essais pour savoir si les semences allaient germer.

Dans leur espace sacré, ils ont commencé à célébrer des cérémonies de nguillatún.(1)
« Nous avons fait des nguillatunes et nous avons travaillé aux semailles ».

Mininco, qui a demandé la certification de ses plantations pour obtenir le label FSC, ne semble pas disposée à négocier, ni à reconnaître que ces terres appartiennent aux communautés Mapuche. Au contraire, il y a eu des affrontements violents et des membres des communautés ont même été criminalisés.

On a essayé de rendre les Mapuche responsables des incendies dans les plantations des entreprises, en dépit des preuves qui montrent qu'elles ont organisé elles-mêmes ces attentats pour toucher les primes d'assurance des plantations brûlées, qui avaient été attaquées par la guêpe du pin.

Les communautés Mapuche sont en train de réécrire leur histoire. Comme l'a dit un compagnon Mapuche, « nous voulons entrer dans l'histoire en tant que 'ceux qui ont récupéré leur territoire' ».

(1) Le nguillatún est un rite mapuche de connexion avec le monde spirituel pour demander le bien-être, renforcer l'union de la communauté ou remercier des bienfaits reçus. Il est célébré pour demander du bon temps, des semailles et des récoltes réussies, pour qu'il n'y ait pas de maladies et pour que la nourriture soit abondante, pour augmenter la force et la vitalité spirituelle. Chaque communauté célèbre périodiquement le nguillatún, au moins une fois par an.

Teresa Pérez, WRM, teresap@wrm.org.uy, à partir de renseignements obtenus au cours d'une visite dans la région avec des membres de l'Observatoire latino-américain de conflits environnementaux, faite en novembre 2012.

[index](#)

LES GENS SE METTENT À L'ŒUVRE

– Sénégal : déclaration finale du Forum international sur les exploitations agricoles familiales

Les représentants des organisations paysannes et des producteurs agricoles membres du CNCR et des autres plateformes nationales membres du ROPPA (Réseau d'organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'ouest) se sont réunis du 20 au 22 novembre 2012 à Dakar, dans le cadre du Forum international : « Les exploitations familiales agricoles sont les principales pourvoyeuses de nourriture et de richesses en Afrique de l'ouest ».

Les participants ont confirmé l'importance du rôle actuel et du potentiel des exploitations familiales, et reconnu que, en raison des nombreuses contraintes qu'elles connaissent

en raison du contexte socio-économique défavorable, elles n'ont pas encore exprimé tout leur potentiel mais ont encore la possibilité de se développer et d'accroître leur contribution dans les différentes fonctions de l'agriculture : nourrir la population, créer des richesses et des emplois, et gérer les ressources naturelles de façon durable.

Les représentants ont condamné l'accaparement de terres, l'agro-industrie et les programmes de développement et de croissance élaborés sans une concertation et des négociations avec les exploitations familiales agricoles à travers leurs organisations paysannes.

Il est aujourd'hui nécessaire de donner des réponses à la question suivante : Quels investissements, pour quels systèmes de production, pour quels produits, pour quels marchés et au profit de qui ?

Texte complet de la déclaration :

http://www.roppa.info/IMG/pdf/Declaration_Finale_Forum_CNCR_Dakar_Novembre_2012-2.pdf.

[index](#)

– Indonésie : la RSPO ne prend aucune mesure contre une compagnie qui rase des forêts ancestrales et commet des violations des droits de l'homme

L'organisme de certification RSPO (Table ronde pour la production durable d'huile de palme) n'a pris aucune mesure contre une compagnie qui demande le label de cet organisme mais qui a rasé des terres agricoles et des forêts qui appartenaient à la communauté indigène de Muara Tae, avec l'aide de policiers armés appelés pour intimider les habitants et protéger l'entreprise.

PT Borneo Surya Mining Jaya (PT Borneo), filiale de First Resources Ltd, a affirmé qu'elle avait obtenu le consentement des communautés locales pour faire une plantation de palmiers à huile dans leurs terres de Kutai Barat, Kalimantan de l'est, et qu'elle avait réalisé une Évaluation d'impact environnemental, comme prévu parmi les obligations des membres de la RSPO. Or, le 17 octobre de cette année l'Agence d'investigation environnementale (EIA), basée à Londres, a présenté à la RSPO une plainte formelle où elle énumère tous les manquements aux Principes et Critères et à la Nouvelle procédure de plantation que First Resources a commis.

Conformément à ses propres directives, la RSPO aurait dû déterminer si la plainte était légitime dans un délai de deux semaines après sa présentation au Comité de doléances. La reconnaissance de la légitimité des plaintes aurait obligé First Resources à arrêter ses activités à Muara Tae jusqu'à ce que le litige soit résolu. Pourtant, trois semaines sont passées et le secrétariat de la RSPO n'a même pas informé l'EIA de la date à laquelle il prendra cette décision.

La communauté a refusé à plusieurs reprises la plantation proposée, sans que personne n'en tienne compte. En fait, pendant qu'elle proposait à Masrani, le chef du village, la possibilité d'un dialogue, First Resources se préparait à raser au bulldozer les terres de son père (voir la référence au film Manufacturing Consent dans la section Recommandations).

– Laos : l'activiste social Sombath Somphone a disparu

Sombath Somphone, un activiste social respecté, lauréat du prix international Ramon Magsaysay 2005, fondateur et ancien directeur du Centre de formation au développement participatif, n'a pas été revu depuis le 15 décembre de cette année. Des membres de sa famille ont dit qu'il n'était pas rentré chez lui et qu'ils ne savaient pas où il se trouvait.

Le 18 décembre, un groupe d'organisations de la société civile thaïlandaise a envoyé une lettre urgente à plusieurs organismes locaux, dont le bureau du PM, l'Assemblée nationale, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Sécurité publique, pour demander une enquête sur sa disparition.

Les activistes des droits de l'homme de Thaïlande qui connaissent Sombath pensent qu'il a dû avoir quelque conflit avec les autorités du Laos, car il s'est opposé à beaucoup de projets de développement du gouvernement qui avaient un grave impact social ou environnemental.

<http://www.nationmultimedia.com/politics/Concern-grows-as-Laos-denies-knowledge-of-missing--30196412.html>

– Déclaration des mouvements sociaux asiatiques sur le changement climatique lors de l'Assemblée des mouvements sociaux d'Asie

Du 26 au 30 novembre 2012, le 5e Forum social mondial sur la migration (WSFM) s'est tenu à Manila, aux Philippines. Le WSFM est un des processus thématiques du Forum social mondial (WSF).

À cette occasion, les mouvements sociaux asiatiques ont fait une déclaration sur la situation des pourparlers climatiques, où ils ont dénoncé, entre autres choses, que « avec les propositions qu'il y a actuellement sur table, non seulement les pays développés pourront échapper à leurs engagements en transformant leurs obligations en promesses volontaires, mais ils pourront aussi créer davantage de marchés du carbone et d'échappatoires pour ne prendre absolument aucune mesure ». Et ils finissent par dire : « L'humanité et la nature marchent sur le bord du précipice, mais il n'est pas trop tard. Nous savons ce qu'il faut faire et, si nous le faisons ensemble, nous pourrions changer le système ».

Le texte complet de la déclaration (en anglais) figure sur :

<http://viacampesina.org/en/index.php/actions-and-events-mainmenu-26/-climate-change-and-agrofuels-mainmenu-75/1349-statement-of-asia-social-movements-on-climate-change-at-the-asia-social-movements-assembly>.

– Chili : arrêt temporaire des travaux du projet minier Pascua Lama

Une résolution du Service national géologique et minier du Chili a décidé l'arrêt temporaire des travaux de forage et de vidange du projet minier Pascua Lama, situé dans la province du Huasco de la région d'Atacama, parce qu'on y a découvert des contraventions du règlement de sécurité minière, dont l'excès de matériaux fins en suspension (qui représentent un haut risque pour la santé des personnes) dérivés des activités d'exploitation de la mine.

Des membres de la Commission des ressources naturelles ont annoncé qu'ils visiteront la zone et ils n'ont pas écarté la possibilité de faire une réévaluation environnementale du projet s'ils trouvent des irrégularités.

<http://www.biobiochile.cl/2012/11/10/sernageomin-determina-cierre-temporal-de-trabajos-de-proyecto-minero-pascua-lama.shtml>

[index](#)

– Équateur : des habitants traditionnels de la mangrove sont attaqués et délogés

Le mardi 4 décembre, à 9 heures du matin, des effectifs de la Police nationale ont brûlé les maisons et les cultures des habitants de Bilsa (canton de Muisne, province d'Esmeraldas). Cette communauté y habite depuis toujours, en s'adonnant à la pêche de crabes et à l'agro-écologie. Il s'agit de personnes qui ont vécu dans ces terres pendant plus de vingt ans et qui, par conséquent, ont droit à obtenir des titres de propriété formels, comme prévu par le Code civil.

Les peuples ancestraux de l'écosystème de mangrove, qui font partie de la Coordinadora Nacional para la Defensa del Ecosistema Manglar (C-CONDEM), condamnent avec énergie et de façon catégorique cet acte criminel et dénoncent que « cette violation des droits de l'homme des peuples de la mangrove vient s'ajouter aux nombreuses autres qui ont eu lieu sur la côte équatorienne au cours des derniers mois où les peuples de la mangrove ont été délogés sur l'ordre des autorités : c'est ce qui est arrivé à Verdún, dans la province de Manabí, à Bajo Alto dans la province d'El Oro et aux habitants du marais salant de Guayas, à la demande de prétendus propriétaires ou en raison d'accusations d'atteintes à l'environnement. Or, pendant ce temps les politiques gouvernementales légalisent des milliers d'hectares en faveur des éleveurs industriels de crevettes qui usurpent notre territoire ».

<http://www.ccondem.org.ec/boletin.php?c=1238>

[index](#)

– Bolivie : lettre des peuples de la Pan-amazone

Le 1er décembre dernier a eu lieu le VI Forum social pan-amazonien à Cobija, terre amazonienne de la Bolivie, triple frontière entre le Pérou, le Brésil et la Bolivie. « Sous la protection du caoutchouc et de la châtaigne, symboles de l'Amazonie bolivienne », les peuples amazoniens ont lancé un appel à l'unité pour transformer le monde :

« Une bataille décisive pour l'humanité a lieu dans nos terres et nos fleuves. D'un côté sont les transnationales, l'agro-industrie et les grandes entreprises minières provoquent la destruction de nos forêts et de nos fleuves au nom d'un progrès qui n'avantage que les propriétaires du capital. De l'autre côté il y a nous, indigènes, paysans et paysannes, quilombolas, travailleurs des champs, de la forêt et des villes, qui luttons pour nos territoires, pour les droits de la Terre Mère, pour nos cultures, pour notre droit à vivre bien, en harmonie avec la nature. »

Texte complet de la lettre : <http://wrm.org.uy/paises/Amazonia/Carta de Cobija.html>

[index](#)

RECOMMANDATIONS

– « **Manufacturing Consent** » est un film qui présente des preuves et des témoignages de première main des abus que commet la compagnie minière PT Borneo Surya Mining Jaya (PT Borneo) à Muara Tae. Cette compagnie, filiale de First Resources Ltd., a rasé au bulldozer les champs et les forêts qui appartenaient à la communauté indigène de Muara Tae, avec l'aide de policiers armés venus pour intimider la population. La compagnie a essayé également d'obtenir la certification RSPO en fournissant des informations fausses. Le film, présenté par l'Agence londonienne d'investigation environnementale (EIA), met à nu l'impact que l'appropriation de terres commise par First Resources est en train d'avoir sur la vie des habitants de Muara Tae. « Manufacturing consent » peut être vu sur <https://vimeo.com/52941829> ; la plainte formelle de l'EIA figure sur <http://ow.ly/f5vhE>.

[index](#)

– Un article publié par Jakarta Post (« **Mining, plantation firms reported for rights abuses** ») rapporte que les entreprises minières et de plantation devraient répondre de nombreuses violations des droits de l'homme commises dans le pays, d'après un rapport de la Commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM). Cette commission a révélé que ces compagnies figurent à la deuxième place (après la police nationale) dans la liste des institutions dénoncées pour violations des droits de l'homme. <http://www.thejakartapost.com/news/2012/12/12/mining-plantation-firms-reported-rights-abuses.htm>

[index](#)

– « **World Summit on sustainable Forest (-destruction)** » est un blog satyrique sur le sommet qui se tiendra les 5 et 6 mars 2013 à Stockholm (Suède). Vous êtes invité à assister au sommet ou à suivre cette parodie de sommet mondial sur la destruction durable des forêts. Quelques points à l'ordre du jour :

* Peut-on trouver un moyen de présenter les plantations industrielles comme durables ?

* Y a-t-il un moyen de faire en sorte que le système failli de commercialisation du carbone semble faire partie de la solution de la crise climatique ?

* À quelles forêts peut-on appliquer le Mécanisme de développement payant (que l'on appelle aussi Mécanisme de développement propre) ?

* Comment pouvons-nous faire une liste des causes de la déforestation sans mentionner le capitalisme ni la surconsommation dans les pays riches ?

* Comment faire pour que les soi-disant activistes qui nous sont favorables semblent des champions de l'environnement (pour que les vrais activistes soient ignorés) ?

<http://www.ejolt.org/2012/12/world-summit-on-sustainable-forest-destruction/>

[index](#)

– « **Mapa de conflictos mineros en América Latina** » est une base de données et un système d'information de l'Observatoire des conflits miniers d'Amérique latine (OCMAL) et de l'OLCA, pour la gestion communautaire des conflits socio-écologiques miniers dans ce continent. http://basedatos.conflictosmineros.net/ocmal_db/

[index](#)
